



# Assemblée générale

Distr. limitée  
20 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
**Commission des questions politiques spéciales**  
**et de la décolonisation (Quatrième Commission)**  
Point 52 de l'ordre du jour  
**Coopération internationale touchant les utilisations**  
**pacifiques de l'espace**

**Canada\* : projet de résolution**

## **Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 2453 A (XXIII) du 20 décembre 1968, 37/90 du 10 décembre 1982, 54/68 du 6 décembre 1999 et 59/2 du 20 octobre 2004,

*Considérant* le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), qui sera célébré en 2018, comme une occasion de dresser le bilan des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de définir sa future contribution à la gouvernance mondiale des activités spatiales<sup>1</sup>,

*Prenant note avec satisfaction* des travaux entrepris par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ses organes subsidiaires et le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat pour donner effet aux sept priorités thématiques d'UNISPACE+50, ainsi que les objectifs et mécanismes correspondants adoptés par le Comité à sa cinquante-neuvième séance<sup>2</sup>,

*Insistant* sur l'importance du débat de haut niveau d'UNISPACE+50, qui se tiendra les 20 et 21 juin 2018 pendant la soixante et unième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui sera ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations et devra déboucher sur des résultats concrets à lui présenter sous la forme d'une résolution pour examen à sa soixante-treizième session, y compris à propos du programme « Espace 2030 » et de son programme de mise en œuvre pour renforcer la contribution des activités spatiales et

\* En sa qualité de Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

<sup>1</sup> Voir [A/AC.105/L.297](#) et [A/AC.105/1137](#).

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 20 (A/71/20), par. 296.*



des outils spatiaux à la réalisation des programmes mondiaux consacrés aux préoccupations globales de l'humanité concernant le développement à long terme et basés sur l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>3</sup>,

*Convaincue* qu'UNISPACE+50 offre aux États Membres une occasion unique de réfléchir aux progrès accomplis pendant plus de 50 années en matière d'exploration spatiale et de regarder vers l'avenir en renforçant les mandats du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de ses organes subsidiaires et du Bureau des affaires spatiales, plateformes uniques de coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace,

1. *Décide* d'examiner en séance plénière à sa soixante-treizième session un point de l'ordre du jour intitulé « L'espace comme moteur de développement durable » dans le cadre du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50);

2. *Prie* le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de lui présenter un projet de résolution sur les conclusions d'UNISPACE+50, qu'elle examinera en séance plénière à sa soixante-treizième session;

3. *Décide* que la séance plénière ou les séances plénières devront se tenir immédiatement après l'examen par la Quatrième Commission du point de l'ordre du jour sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace;

4. *Fait siennes* les décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives aux préparatifs d'UNISPACE+50, y compris la tenue de consultations intersessions du 7 au 11 mai 2018, ouvertes à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Ibid., *soixante-douzième session, Supplément n° 20 (A/72/20)*, par. 321 à 324.

<sup>4</sup> Ibid., par. 324 et 328.